

---

**Motion proposée au vote du Conseil académique plénier de l'URCA du 11 décembre 2018,  
par les élus de la liste « au service de l'Urca » soutenue par le SNESUP-FSU**

---

Suite à l'annonce des orientations du programme "Bienvenue en France", le premier ministre Édouard Philippe a annoncé le 19 novembre dernier un projet de loi visant à instaurer, dès la rentrée de 2019, des frais d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux (hors union européenne, espace économique européen, Suisse et Québec). Ces frais s'élèveront à 2770€ par année de licence et 3770€ par année de master ou de doctorat (au lieu de respectivement 170, 243 et 380€).

Cette mesure remet en cause le rôle universaliste de l'université qui depuis le XII<sup>ème</sup> siècle s'est toujours attachée à accueillir tous les étudiants. Elle porte atteinte aux valeurs humanistes que les universitaires portent et défendent quotidiennement. Mettre un prix à l'accès à l'université ne pourra qu'en interdire l'accès à ceux, qui confrontés à des difficultés économiques, y projettent l'espoir d'une vie meilleure.

Le Conseil académique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne appelle le gouvernement à reconsidérer cette mesure dans le sens d'un service public de l'enseignement supérieur favorisant l'accès équitable de tous les étudiants et le rayonnement international de l'université française.